

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 53

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 précitée »,

les mots :

« la même ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.